

**EXTRAIT DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 1<sup>er</sup> février 2017**

Accusé de réception en préfecture  
034-213401094-20170201-07-2017-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2017  
Date de réception préfecture : 07/02/2017

Le conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2017 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames DUMOULIN Mary-Andrée - FLAMENT Chantal - GALZY Isabelle - GARRIGUE Sandrina - JOURDAN Agnès - THOUREL Lucette  
Messieurs ALLEMANY Christian - BERTHOMIEU Michel - FOREZ Daniel - PAGEOT Emmanuel - SOULIE Christophe

**ABSENTS** : Mesdames FELIX Maryse - PAILLES Pilar  
M. MARTINEZ Nicolas

**PROCURATIONS** : Mme GARRIGUE Sandrina donne procuration à M. BOUTES Francis  
M. PAGEOT Emmanuel donne procuration à Mme FLAMENT Chantal  
M. FOREZ Daniel donne procuration à M. ALLEMANY Christian

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme FLAMENT Chantal est élue secrétaire de séance

**07 / 2017 - Accueil de stagiaires BAFA / BAFD**

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des brevets d'État non professionnels délivrés par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Ils consistent en une formation à la fois théorique et pratique qui apporte aux candidats les connaissances générales sur le fonctionnement matériel et pédagogique d'un accueil collectif de mineurs (BAFA) ou leur permet de diriger volontairement et de façon occasionnelle des enfants et adolescents le plus souvent en accueil collectif de mineurs (BAFD).

Après avoir suivi une session de formation générale auprès d'un organisme de formation, les futurs diplômés doivent, dans les dix-huit mois, réaliser une session pratique de 14 jours en séjour de vacances ou dans un accueil de loisirs habilité ou agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Cette formation pratique peut être rémunérée, elle est alors assimilable à un contrat de travail, ou bien la personne en formation peut intervenir comme bénévole ou volontaire et le contrat prend la forme d'une convention de stage.

Aujourd'hui la commune est saisie de nombreuses demandes de réalisation au sein de son centre de loisirs de cette phase pratique des formations BAFA et BAFD.

Consciente de l'importance de cette session pratique obligatoire et validante dans le cursus des formations BAFA et BAFD, la Commune souhaite pouvoir donner suite à ces sollicitations.

L'accueil de stagiaires est intéressant car il permet aux jeunes professionnels d'être accompagnés dans leur devenir professionnel et à nos structures de repérer les talents éventuellement à conserver.

Lors des périodes d'intervention, les stagiaires BAFA / BAFD peuvent être comptabilisés dans l'encadrement comme agent qualifié.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- la mise en œuvre de contrat de travail rémunérés dans le cadre des besoins saisonniers pour les stagiaires BAFA / BAFD comptabilisés dans l'encadrement.
- la mise en œuvre de conventions de stage à destination des personnes réalisant, au sein de l'accueil collectif de mineurs, la session pratique de leur formation BAFA ou BAFD, dès lors qu'elles ne sont pas comptabilisées dans l'encadrement. Le stage s'effectuera alors sans rémunération ou gratification du stagiaire.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, Maire

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT**

#### **APPROUVE**

Le cadre d'accueil des stagiaires BAFA/BAFD dans les conditions définies ci-dessus,

Les nouvelles conditions de gratifications accordées aux stagiaires de l'enseignement et de la formation professionnelle au sein de la collectivité, telles que définies ci-dessus,

Les nouvelles conditions de gratifications accordées aux cas particuliers des stagiaires BAFA / BAFD au sein de la collectivité, dans les conditions définies ci-dessus,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Francis BOUTES

  
